

Pour revitaliser et ouvrir l'économie mexicaine, le gouvernement mexicain a mis en oeuvre une série de changements structurels, notamment en adhérant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 24 août 1986, ce qui entraîne une libéralisation étendue du commerce : les permis d'importation ont été éliminés sur tous les 11 950 articles douaniers, à l'exception de 325, qui figurent dans le Système harmonisé adopté en 1989. Les prix d'importation officiels ne s'appliquent plus, ni la taxe d'expansion des exportations de 5 %, et les droits à l'importation ont été abaissés d'un maximum de 100 % en 1982 à 20 % en janvier 1988. Le taux d'imposition moyen pondéré s'établit maintenant à 10,4 %. Les industries de l'automobile et de l'informatique ont été également libéralisées par l'élimination des permis d'importation, afin de permettre l'entrée en franchise des produits de ces industries. L'approbation de l'accord de libre-échange nord-américain renforcera davantage les échanges commerciaux entre le Canada, les états-Unis et le Mexique.

Selon les données officielles émanant du Secrétariat mexicain au Commerce et au Développement industriel (SECOFI), la balance commerciale du Mexique en 1990 s'est détériorée et atteint de nouveau un déficit de 3 milliards de dollars comparé à 645 millions en 1989. Les exportations ont augmenté de 17,6 % en 1990, passant de 22,8 milliards de dollars à 26,8 milliards de dollars, tandis que les importations ont augmenté de 27,2 %.